

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION « DÉVELOPPEMENT INNOVANT DE LA PLAGE DE ROLLE »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 15.03.2022, votre Conseil prenait connaissance de l'interpellation citée en titre invitant la Municipalité à réagir aux réflexions suivantes.

- Accessibilité de la plage par la mobilité douce
les deux parkings de la plage sont complètement saturés en été. Cet énorme flux de voitures est extrêmement désagréable pour les riverains ;
- Suppression du petit parking côté Genève pour dédier cette surface à un terrain ensablé de beach volley ou autre activité sportive ;
- Remise en place d'un radeau (après 2 ans d'absence) ;
- Sur les quais : installation de rampes / plateformes d'accès au lac pour les nageurs (en exemple les quais de Vevey).

1 RÉPONSES À L'INTERPELLATION

1.1 ACCESSIBILITÉ DE LA PLAGE PAR LA MOBILITÉ DOUCE

La Municipalité va soumettre au Conseil communal un préavis sur la politique du stationnement sur le territoire rollois. En cas de validation, cette nouvelle politique de stationnement pourrait entraîner des modifications d'habitudes et d'occupation des parkings d'une manière générale sur la commune de Rolle. Il nous semble opportun d'attendre les effets avant de prendre des décisions. De plus, une étude de modération du trafic sur le territoire est en cours.

1.2 SUPPRESSION DU PETIT PARKING CÔTÉ GENEVE POUR CRÉER UN TERRAIN DE BEACH VOLLEY

En l'état, il nous semble prématuré de supprimer ce parking dont l'accès reste quelque peu dissuasif au vue de sa largeur. Dans ce cas également, nous proposons d'attendre les effets de la nouvelle politique de stationnement sur la commune de Rolle avant de prendre une décision. Une réflexion sera menée pour l'implantation éventuelle d'un terrain de beach-volley.

1.3 REMISE EN PLACE D'UN RADEAU APRES 2 ANS D'ABSENCE

Le radeau sera très prochainement remis à sa place habituelle durant la période estivale.

1.4 INSTALLATION DE RAMPES / PLATEFORMES D'ACCES AU LAC SUR LES QUAIS POUR LES NAGEURS

Le plan ci-joint présente tous les points où le lac est actuellement accessible depuis le domaine public et, ci-dessous, sont répertoriés les équipements que l'on peut prévoir pour en faciliter l'accès :

1. Ponton du Port Ouest : récemment construit dans le cadre de l'agrandissement du port, déjà équipé d'une échelle permettant de descendre ou de sortir du lac ;
2. Ponton à hauteur du Casino (Jardin Anglais) : ce ponton pourrait être équipé d'une échelle permettant la facilité d'accès au lac ;
3. Promenade des Amoureux (entre le Casino et la place « fontaine au poisson ») : les escaliers existants pourraient simplement être équipés d'une barrière améliorant la sécurité de l'accès et la sortie du lac ;
4. Place dite « fontaine au poisson » : le débarcadère pourrait être équipé d'une échelle ;
5. Place Wallisellen, vers le Château : les escaliers existants pourraient être complétés par une barrière sécurisant la montée et la descente dans l'eau ;
6. Débouché du ruisseau du Famolens, après le Château : aucun aménagement prévu ;
7. Plage de Rolle : aucun aménagement supplémentaire prévu.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst